

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 avril 2025

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 02 avril 2025 ;
- publication sur le site internet de la Commune de l'ordre du jour et de la convocation le 02 avril 2025 ;
- affichage en Mairie de l'ordre du jour et de la convocation le 02 avril 2025 ;
- affichage dans le village de l'ordre du jour et de la convocation 02 avril 2025 ;
- publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
 - Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)
 - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 19 heures par M. Olivier SOHLER, Maire, en présence de Mmes Régine DIETRICH, Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointes au Maire, MM. Philippe SCHEIBLING, Bruno GLOCK, Adjoints au Maire, MM. Serge MATHIS, Yves SCHNELL, Conseillers Municipaux Délégués ; Mmes Anne RIFF, Karine VOGELEISEN, Nadine VOLK, Estelle LEVY, Delphine BIEHLER, Laurence PALMER, Conseillères Municipales ; MM. Hubert GUIOT, Guy ENGEL, Dominique WAEGELL, Hervé DISTEL, Conseillers Municipaux.

M. Michel CORBIN, Conseiller Municipal Délégué, Mmes Christelle HIRSCHMANN, Stéphanie HUSSER, Anne RINIÉ, Clémentine JEHL, Conseillères Municipales sont absents et excusés.

M. Gérald DILLENSEGER, Conseiller Municipal est absent.

Mme Christelle HIRSCHMANN, Conseillère Municipale, a donné procuration à Mme Karine VOGELEISEN, Conseillère Municipale.

M. Michel CORBIN, Conseiller Municipal Délégué, a donné procuration à M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué.

Mme Stéphanie HUSSER, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Olivier SOHLER, Maire.

Mme Anne RINIÉ, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Serge MATHIS, Conseiller Municipal Délégué.

Mme Clémentine JEHL, Conseillère Municipale, a donné procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire.

Membres en exercice : 23 Présents : 17 Absents et excusés : 5 Absent : 1 Procurations : 5

Vu les articles L.2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité, Mme Delphine BIEHLER, Conseillère Municipale, secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant pour la séance N° 43 du mandat 2020-2026 :

1. **Approbation du procès-verbal de la Séance du 25 février2025**
2. **ADMINISTRATION GENERALE**
 - A. Désignation d'un membre du Conseil Municipal pour la signature d'une déclaration préalable pour laquelle le Maire est intéressé
 - B. Mise à disposition de l'archiviste du Centre de Gestion de la FPT du Bas-Rhin
3. **CHASSE**

Lot n°5 des Chasses Communales – Agrément de deux nouveaux permissionnaires
4. **AFFAIRES SPORTIVES**
 - A. Avenant n°1 au marché de « Rénovation et Extension de l'Espace Sportif »
Lot n°2 – Éclairage
 - B. Avenant n°1 au marché de « Rénovation et Extension de l'Espace Sportif »
Lot n°3 – Bâtiment préfabriqué
 - C. Avenant n°1 au marché de « Rénovation et Extension de l'Espace Sportif »
Lot n°4 – Voiries et Réseaux Divers (VRD)
5. **VOIRIES - RÉSEAUX**
 - A. Rue des Loriots et du Rue du Meyerhof
Réaménagement de voirie, enfouissement des réseaux et gestion des eaux pluviales
Attribution du marché
 - B. Amélioration de la Défense Extérieure Contre l'Incendie
Remplacement de poteaux incendie
6. **DOMAINE**

PLACE DE LA GARE – Régularisation foncière – Rectification de la délibération n°2021-05-3B
7. **FINANCES**
 - A. **Budget général de la Commune – Exercice 2024**
 - 1) **Compte de Gestion 2024**
 - 2) **Compte Administratif 2024**
 - 3) **Bilan des acquisitions et cessions 2024**
 - 4) **Affectation du résultat de fonctionnement 2024**
 - B. **Budget général de la Commune – Exercice 2025**
 - 1) **Programme des investissements 2025**
 - 2) **Subventions et participations diverses 2025**
 - a. **État des subventions 2025**
 - b. **Conventions définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions communales**
 1. **Maison des Jeunes et de la Culture**
 2. **École de Musique**
 - 3) **Taxes directes locales – Produits et taux d'imposition 2025**
 - 4) **Budget primitif 2025**

8. DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE

9. COMMUNICATIONS

10. VŒUX - DIVERS

DECISIONS

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2025	Adopté à l'unanimité 5 Abstentions
--	---------------------------------------

2. ADMINISTRATION GENERALE	
A. Désignation d'un membre du Conseil Municipal pour la signature d'une déclaration préalable pour laquelle le Maire est intéressé	Adopté à l'unanimité 1 Abstention
B. Mise à disposition de l'archiviste du Centre de Gestion de la FPT du Bas-Rhin	Adopté à l'unanimité

3. CHASSE	
Lot n°5 des Chasses Communales – Agrément de deux nouveaux permissionnaires	Adopté à l'unanimité 1 Abstention

4. AFFAIRES SPORTIVES	
A. Avenant n°1 au marché de « Rénovation et Extension de l'Espace Sportif » Lot n°2 – Éclairage	Adopté à l'unanimité
B. Avenant n°1 au marché de « Rénovation et Extension de l'Espace Sportif » Lot n°3 – Bâtiment préfabriqué	Adopté à l'unanimité
C. Avenant n°1 au marché de « Rénovation et Extension de l'Espace Sportif » Lot n°4 – Voiries et Réseaux Divers (VRD)	Adopté à l'unanimité

5. VOIRIES - RÉSEAUX	
A. Rue des Loriots et du Rue du Meyerhof Réaménagement de voirie, enfouissement des réseaux et gestion des eaux pluviales Attribution du marché	Adopté à l'unanimité
C. Amélioration de la Défense Extérieure Contre l'Incendie Remplacement de poteaux incendie	Adopté à l'unanimité

6. DOMAINE	
PLACE DE LA GARE – Régularisation foncière – Rectification de la délibération n°2021-05-3B	Adopté à l'unanimité

7. FINANCES	
A. Budget général de la Commune – Exercice 2024	Adopté à l'unanimité
1) Compte de Gestion 2024	
2) Compte Administratif 2024	Adopté à l'unanimité
3) Bilan des acquisitions et cessions 2024	Acté
4) Affectation du résultat de fonctionnement 2024	Adopté à l'unanimité
B. Budget général de la Commune – Exercice 2025	Adopté à l'unanimité
1) Programme des investissements 2025	
2) Subventions et participations diverses 2025	Adopté à l'unanimité
a. État des subventions 2025	
b. Conventions définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions communales	
1. Maison des Jeunes et de la Culture	Adopté à l'unanimité
2. École de Musique	Adopté à l'unanimité
3) Taxes directes locales – Produits et taux d'imposition 2025	Adopté à l'unanimité
4) Budget primitif 2025	Adopté à l'unanimité

8. DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION AU MAIRE	Acté
---	------

Le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée présente.

DCM-2025-04-1

1. Approbation du procès-verbal de la Séance du 25 février 2025

En page 6, Monsieur Hubert GUIOT, Conseiller Municipal, précise une différence d'interprétation et indique qu'il ne souhaitait pas connaître les noms des agents ayant passé le concours mais ceux l'ayant réussi afin de pouvoir les féliciter. Le Maire ne voit pas d'objections à cette demande à condition que les agents concernés soient d'accord qu'on en fasse la communication. Monsieur Hubert GUIOT ajuste sa demande en indiquant que ce qu'il est intéressant de savoir ce sont les évolutions internes des agents, par exemple lorsqu'un agent bénéficie d'une promotion au sein de la Commune à l'image de l'évolution du responsable des services techniques qui a obtenu une récente promotion.

En page 3, Monsieur Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, relève que le vote de Madame Estelle LEVY, Conseillère Municipale, ne peut pas être pris en compte pour l'approbation du Procès-Verbal du 28 janvier 2025, au point n°1 de l'ordre du jour du 25 février 2025. En effet M. Gérald DILLENSEGER, Conseiller Municipal, était absent lors du vote de ce point et n'a donc pas pu voter pour lui-même et pour Madame Estelle LEVY par procuration.

Outre ces modifications, le procès-verbal de la séance du 25 février 2025, préalablement diffusé, est approuvé à l'**UNANIMITÉ** des membres présents lors de la séance.

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué			X	
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal			X	
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale			X	
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Karine VOGELEISEN	X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			
LEVY Estelle	Conseillère Municipale			X	
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMAN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale			X	

DCM-2025-04-2A

2. ADMINISTRATION GENERALE

A. Désignation d'un membre du Conseil Municipal pour la signature d'une déclaration préalable pour laquelle le Maire est intéressé

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Considérant l'article L 427.7 du Code de l'Urbanisme,

Si le Maire est intéressé à un projet faisant l'objet d'une demande de permis de construire ou de déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

L'intérêt personnel doit être étendu de manière assez large : si le projet intéresse un proche parent, ou si le Maire est intéressé professionnellement (mandataire, promoteur, architecte, géomètre, notaire, ...) tant de manière positive (intérêt en faveur du projet) que négative (intérêt à l'encontre du projet).

Seul le Conseil Municipal peut, par délibération, désigner un de ses membres pour délivrer le permis ou la déclaration préalable. Une délégation de signature du Maire à un Adjoint ne saurait suffire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18 I ; 2122-19 et L. 2122-23 ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article L 422-7 ;

VU la demande d'une déclaration préalable n° DP 067 445 25 R0024 déposée le 07/03/2025 par l'EARL SOHLER Nicolas et Fils en vue de l'installation de panneaux photovoltaïques sur toiture existante, route de Kientzville, section 32 parcelles 20-21-22.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

DE DONNER délégation de signature spécifique à M. Hubert GUIOT, Conseiller Municipal, pour toutes pièces et arrêtés relatifs à :

- la déclaration préalable N° DP 067 445 25 R0024 déposée le 07/03/2025 par l'EARL SOHLER Nicolas et Fils en vue de l'installation de panneaux photovoltaïques sur toiture existante, route de Kientzville, section 32 parcelles 20-21-22, ainsi qu'à toutes modifications ou transferts ultérieurs pour cette déclaration.

À Madame Nadine VOLK, Conseillère Municipale, demandant si l'installation de panneaux photovoltaïques est autorisée sur la Commune, le Maire l'informe que la décision est prise en lien avec les Architectes des Bâtiments de France (ABF). A noter que les avis peuvent différer selon l'emplacement de la demande, soit ce sera un avis conforme que le Maire a l'obligation de suivre, soit l'avis sera simple et le Maire peut choisir de le suivre ou non. A préciser que toutes les démolitions passent obligatoirement par un avis conforme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE délégation de signature spécifique à M. Hubert GUIOT, Conseiller Municipal, pour toutes pièces et arrêtés relatifs à :

- la déclaration préalable N° DP 067 445 25 R0024 déposée le 07/03/2025 par l'EARL SOHLER Nicolas et Fils en vue de l'installation de panneaux photovoltaïques sur toiture existante, route de Kientzville, section 32 parcelles 20-21-22, ainsi qu'à toutes modifications ou transferts ultérieurs pour cette déclaration.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire				X
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Karine VOGELEISEN	X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			

LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X	
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X	
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X	
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X	
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMAN	X	
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X	
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X	

DCM-2025-04-2B

2. ADMINISTRATION GENERALE

B. Mise à disposition de l'archiviste du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du 67 Bas-Rhin

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Il est rappelé au Conseil que depuis 2014, les archives communales ont été transférées dans un local dédié et aménagé au sous-sol de l'école maternelle.

Le traitement des arriérés avait alors été effectué par un service du Centre de Gestion du Bas-Rhin, tout comme la maintenance périodique débutée en 2017.

En raison d'un récolelement obligatoire suite aux élections municipales de 2020, la maintenance biennale initialement prévue en 2019 a été effectuée début 2020.

Dans le cadre de la rénovation de la Mairie prévue au second semestre 2025 et en prévision des élections municipales de 2026, il est proposé au Conseil Municipal de réaliser la maintenance annuelle des archives et le récolelement obligatoire des archives.

Lors de sa mise à disposition, l'archiviste itinérant peut être amené à exercer les missions suivantes :

- Un bilan de la situation des archives,
- Le traitement de l'arriéré d'archives (tri, classement, élimination, inventaire, conditionnement, organisation du rangement, cotation),
- La saisie informatique des inventaires,
- Des conseils et une mise en œuvre de mesures spécifiques de conservation des archives,
- La maintenance des plans de classement des dossiers courants,
- Le récolelement des archives,
- La formation de correspondants archives, etc.

Le coût de la mise à disposition est fixé à 360,-€ par jour ouvré. À noter qu'il est prévu environ dix jours d'intervention entre 2025 et 2026 pour la Commune de Scherwiller.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER le principe de mise à disposition de l'archiviste itinérant ;

D'APPROUVER le projet de convention soumis par le CDG 67 ;

D'AUTORISER le Maire à signer ladite convention ;

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget général 2025 de la Commune .

Le Maire informe les membres présents que les jours d'intervention ne sont pas encore définis et que le rôle de l'archiviste sera aussi d'évacuer une partie des archives de la Mairie en vue de son déménagement provisoire dans le cadre de la rénovation de son bâtiment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE** le principe de mise à disposition de l'archiviste itinérant ;
- APPROUVE** le projet de convention soumis par le CDG 67 ;
- AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ;
- DÉCIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget général 2025 de la Commune .

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Karine VOGELEISEN	X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMAN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

DCM-2025-04-3

3. FORET-CHASSE

Lot n°5 des Chasses Communales
Agrément de deux nouveaux permissionnaires

Rapporteurs : M. Olivier SOHLER, Maire
M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire

Dans le cadre du renouvellement des locations des lots de Chasse Communaux pour la période du 02 février 2024 au 1^{er} février 2033, le Conseil Municipal a agréé, au titre du lot n°5, la candidature de Monsieur Nicolas SCHALK et 1 permissionnaire, Monsieur René HUBER.

Par courriels en date des 3 et 11 février derniers, Monsieur Nicolas SCHALK sollicite l'agrément de deux nouveaux permissionnaires :

- Monsieur Benjamin LORBER, domicilié 1 rue d'Epfig à EBERSHEIM (Bas-Rhin),
- Madame Monika BERNHARD, domiciliée 16 chemin de l'Écluse à ARTOLSHEIM (Bas-Rhin).

- VU** le cahier des charges type pour la location des Chasses Communales pour la période du 02 février 2024 au 1er février 2033 et notamment les articles 10, 17 et 25 ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal du 19 septembre 2023 relative à la relocation des lots de Chasse Communaux – Délimitation des lots, surfaces, contenances, conditions particulières, choix du mode de location ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal du 19 octobre 2023 relative à la relocation des lots de Chasse Communaux - Période 2024-2033 – lot 5 des Chasses Communales – adjudication publique – mode de location, mise à prix et frais de criée ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal du 28 novembre 2023 relative aux adjudications – Agrément des candidatures : Lot 5 ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal du 23 janvier 2024 relative aux adjudications – Contrat de bail : Lot 5 ;
- VU** le bail de chasse après adjudication signé le 26 janvier 2024 entre Monsieur Nicolas SCHALK et la Commune ;
- VU** l'avis favorable de la Commission Communale Consultative de Chasse, consultée par courriel le 26 février dernier ;

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

D'AGRÉER Monsieur Benjamin LORBER et Madame Monika BERNHARD nouveaux permissionnaires du lot n°5 des Chasses Communales.

À Monsieur Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, demandant où se situe le lot n°5 de la chasse. Monsieur Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, l'informe qu'il est situé sur la plaine en partie droite en allant vers la Commune d'Ebersheim.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE D'AGRÉER Monsieur Benjamin LORBER et Madame Monika BERNHARD nouveaux permissionnaires du lot n°5 des Chasses Communales.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		

GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X	
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X	
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X	
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X	
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X	
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Karine VOGELEISEN	X	
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X	
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X	
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X	
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X	
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X	
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X	
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X	
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMAN	X	
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale			X
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X	

Entrée de Mme Clémentine JEHL, Conseillère Municipale

DCM-2025-04-4A

4. AFFAIRES SPORTIVES

Monsieur Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué, présente le plan du site mis à jour avec les modifications réalisées. Le Maire indique que ces légers changements ont été réalisés pour des raisons évidentes, notamment de praticité des lieux et du bâtiment.

Le Maire indique que les avenants sont intégrés au projet et peuvent donc bénéficier de la subvention du FEADER en fonction des dépenses éligibles. Le Maire ajoute qu'une seconde aire de pique-nique sera créée.

Monsieur Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, s'interroge si les viticulteurs auront des clefs pour accéder au chemin rural après la barrière. Monsieur Yves SCHNELL assure que les viticulteurs auront bien évidemment les clefs de la barrière.

Monsieur Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, s'interroge sur le respect de l'échéance relative à la subvention du FEADER. Le Maire l'informe que l'avancement des travaux permettra de respecter la date d'échéance pour l'obtention de la subvention. Monsieur Yves SCHNELL ajoute que le lot n°1 est déjà terminé.

A. Avenant N° 1 au marché de « Rénovation et Extension de l'Espace Sportif » de l'entreprise SPIE City Networks Lot 2 – Éclairage

Rapporteurs : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué

Par délibération en date du 27 novembre 2024, le Conseil Municipal a attribué les lots du marché relatif à la Rénovation et Extension de l'Espace Sportif.

Il en est ainsi du lot N° 2 – Éclairage attribué à l'entreprise SPIE City Networks de Sélestat pour un montant de 27 098,- € HT soit 32 517,60 € TTC.

Le présent avenant concerne la suppression d'un regard de visite, le branchement du Club House au coffret électrique, la suppression de deux massifs sur le court n°2 de tennis en raison de la réutilisation de ceux existants et l'extraction des racines situées au niveau des massifs.

Ces ajustements représentent une opération financière blanche en raison de suppressions et d'ajouts pour les mêmes montants en négatif et en positif. Ainsi l'écart entre le marché et l'avenant est de 0,00%. Néanmoins, pour des raisons comptables, il est indispensable de réaliser cet avenant afin d'avoir un décompte quantitatif estimatif épousant les ajustements.

VU l'avis favorable en date du 24 février 2025 de la Commission « Affaires Sportives – Coordination de l'utilisation des locaux communaux »,

VU l'avis favorable en date du 21 mars 2025 de la Commission d'Appel d'Offres informelle,

VU le présent rapport,

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER l'avenant N° 1 au marché précité pour un montant identique portant ainsi le lot N° 2 – Éclairage à 27 098,- € HT soit 32 517,60 € TTC ;

D'AUTORISER le Maire à signer le dit avenant ainsi que toutes pièces afférentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant N° 1 au marché précité pour un montant identique portant ainsi le lot N° 2 – Éclairage à 27 098,- € HT soit 32 517,60 € TTC ;

AUTORISE le Maire à signer le dit avenant ainsi que toutes pièces afférentes.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Karine VOGELEISEN	X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		

HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X	
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X	
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale		X	
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X	
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X	

DCM-2025-04-4B

4. AFFAIRES SPORTIVES

B. Avenant N° 1 au marché de « Rénovation et Extension de l'Espace Sportif » de l'entreprise COUGNAUD SAS

Lot 3 – Bâtiment Préfabriqué

Rapporteurs : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué

Par délibération en date du 27 novembre 2024, le Conseil Municipal a attribué les lots du marché relatif à la Rénovation et Extension de l'Espace Sportif.

Il en est ainsi du lot N° 3 – Bâtiment Préfabriqué attribué à l'entreprise COUGNAUD SAS d'Eckbolsheim pour un montant de 74 000,- € HT soit 88 800,- € TTC.

Le présent avenant concerne la création d'un bâtiment préfabriqué, accessible PMR avec une rampe et équipé d'un sanitaire, chauffage et électricité en vue de l'accueil du public.

Lors des travaux, il a été décidé de supprimer la rampe d'accès en raison de la possibilité de mettre le bâtiment à niveau du sol fini avec enrobé périphérique contre le seuil de porte. Dans le respect de la réglementation des Établissements Recevant du Public, la porte a dû être agrandie, pour un passage de 90cm à 140cm.

Ces ajustements ont entraîné une réduction de prestation chiffrée à 1 233,00 € HT représentant un écart de - 1,67 % du marché impliquant un nouveau montant du marché de 72 767,- € HT soit 87 320,40 € TTC.

VU l'avis favorable en date du 24 février 2025 de la Commission « Affaires Sportives – Coordination de l'utilisation des locaux communaux »,

VU l'avis favorable en date du 21 mars 2025 de la Commission d'Appel d'Offres informelle,

VU le présent rapport,

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER l'avenant N° 1 au marché précité d'un montant de - 1 233,- € HT portant ainsi le lot N° 3 – Bâtiment Préfabriqué à 72 767,- € HT soit 87 320,40 € TTC ;

D'AUTORISER le Maire à signer le dit avenant ainsi que toutes pièces afférentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant N° 1 au marché précité d'un montant de - 1 233,- € HT portant ainsi le lot N° 3 – Bâtiment Préfabriqué à 72 767,- € HT soit 87 320,40 € TTC ;

AUTORISE le Maire à signer le dit avenant ainsi que toutes pièces afférentes.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Karine VOGELEISEN	X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale		X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

DCM-2025-04-4C

4. AFFAIRES SPORTIVES

C. Avenant N° 1 au marché de « Rénovation et Extension de l'Espace Sportif » de l'entreprise VOGEL Travaux Publics Lot 4 – Voiries et Réseaux Divers

Rapporteurs : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué

Par délibération en date du 27 novembre 2024, le Conseil Municipal a attribué les lots du marché relatif à la Rénovation et Extension de l'Espace Sportif.

Il en est ainsi du lot N° 4 – Voiries et Réseaux Divers attribué à l'entreprise VOGEL Travaux Publics pour un montant de 198 095,24,- € HT soit 237 714,29 € TTC.

Le présent avenant concerne notamment l'amenée d'eau, électricité et assainissement au Club House (nouveau bâtiment préfabriqué), la création d'un cheminement piéton stabilisé, la création d'une aire de pique-nique et la pose d'une barrière à contre-poids.

Lors des travaux, des ajustements ont été réalisés, notamment le ralliement du cheminement piéton autour du Stade de Football au futur Club House avec une prolongation également jusqu'au plateau multi-jeux.

Ces ajustements ont entraîné une augmentation de prestation chiffrée à + 18 942,60 € HT représentant un écart de + 9,37 % du marché impliquant un nouveau montant du marché de 217 037,84 € HT soit 259 990,79 € TTC.

VU l'avis favorable en date du 24 février 2025 de la Commission « Affaires Sportives – Coordination de l'utilisation des locaux communaux »,

VU l'avis favorable en date du 21 mars 2025 de la Commission d'Appel d'Offres informelle,

VU le présent rapport,

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER l'avenant N° 1 au marché précité d'un montant de + 18 942,60 € HT portant ainsi le lot N° 4 – Voirie et Réseaux Divers à 217 037,84 € HT soit 259 990,79 € TTC ;

D'AUTORISER le Maire à signer le dit avenant ainsi que toutes pièces afférentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant N° 1 au marché précité d'un montant de + 18 942,60 € HT portant ainsi le lot N° 4 – Voirie et Réseaux Divers à 217 037,84 € HT soit 259 990,79 € TTC ;

AUTORISE le Maire à signer le dit avenant ainsi que toutes pièces afférentes.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Karine VOGELEISEN	X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale		X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

DCM-2025-04-5A

5. VOIRIE - RESEAUX

A. Rue des Loriots et rue du Meyerhof

Réaménagement de voirie, enfouissement des réseaux et gestion des eaux pluviales
Attribution du marché

Rapporteurs : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'une Décision Municipale en date du 5 octobre 2023 attribuait un marché de Maîtrise d'œuvre à URBAMI pour le réaménagement de la rue des Loriots et la rue du Meyerhof pour un montant de 5 000,- € HT.

Ces 2 projets étaient inscrits dans le programme général des investissements 2024 voté à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 9 avril 2024.

Ces 2 projets seront réalisés conformément à leur présentation, lors de la projection des projets de voirie en Commissions Réunies en date du 28 mars 2024.

Par délibération en date du 23 juillet 2024, le Conseil Municipal a approuvé le dossier avant-projet soumis par le Maître d'œuvre URBAMI et arrêté l'enveloppe financière du projet de la manière suivante :

Une enveloppe financière ainsi qu'un plan de financement avaient été arrêtés tels que suit :

	HT	TTC
Rue des Loriots		
Voiries	63 900,- €	76 680,- €
Assainissement/infiltration	17 500,- €	21 000,- €
Aménagements	6 500,- €	7 800,- €
Enfouissement des réseaux aériens	4 500,- €	5 400,- €
Frais de publicité	500,- €	600,- €
Marge pour imprévus	7 100,- €	8 520,- €
Total	100 000,- €	120 000,- €

Rue du Meyerhof

Voiries	20 500,- €	24 600,- €
Assainissement	7 000,- €	8 400,- €
Enfouissement des réseaux aériens	4 500,- €	5 400,- €
Ouvrages (mur, muret, garde-corps, escalier)	59 500,- €	71 400,- €
Marge pour imprévus	7 100,- €	8 520,- €
Total	98 600,- €	118 320,- €
TOTAL GENERAL	198 600,- €	238 320,- €

Plan de financement :

- Subvention Agence de l'Eau 23 500,- €
- Autofinancement – Fonds propres 214 820,- €

238 320,-€ TTC

Une consultation en vue de l'attribution du marché a été lancée le 17 janvier 2025.

A noter que le marché est scindé en deux lots :

- Lot n°1 : Voirie
- Lot n°2 : Réseaux secs

Après l'ouverture des plis et analyse des offres conformément aux critères émis dans le règlement de consultation, la Commission d'Appel d'Offres informelle, qui s'est réunie le 21 mars 2025 a pu émettre un avis éclairé et faire le classement des offres par lot.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code la Commande publique ;

VU la délibération n°2024-10-3 en date du 23 juillet 2024 relative à la Rue des Loriots et Rue du Meyerhof ;

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 21 mars 2025 ;

VU le présent rapport ;

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER les 2 lots du marché aux entreprises classées en tête suivant les critères de jugement précisés au règlement de consultation, soit un jugement des offres portant sur :

- 60% sur le critère prix (offre économiquement la plus avantageuse),
- 30% sur les critères techniques,
- 10% sur le délai.

D'ATTRIBUER à l'entreprise VOGEL Travaux Publics le lot n°1 « Voirie » soumis à consultation pour une réalisation en 2025 pour un montant de 179 030,62 euros Hors Taxe ;

D'ATTRIBUER à l'entreprise Alsace Energie Travaux Publics le lot n°2 « Réseaux secs » soumis à consultation pour une réalisation en 2025 pour un montant de 17 632,00 euros Hors Taxe ;

D'ARRETER en conséquence le budget de l'opération de la manière suivante :

Lot n°1 – Voirie	179 030,62 € HT
Lot n°2 – Réseaux secs	17 632,- € HT
Soit un montant total	196 662,62€ HT

D'AUTORISER le Maire à signer le marché et toutes pièces afférentes à la présente.

Madame Nadine VOK, Conseillère Municipale, demande s'il est envisageable de reboucher les trous au niveau de la rue des Loriots vers le chemin rural menant à Dambach-La-Ville.

Monsieur Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, précise que ce chemin n'est pas communal donc la Commune ne peut pas intervenir car elle n'en est pas propriétaire. Monsieur Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, ajoute qu'il est possible d'engager la discussion avec la Commune de Dambach-La-Ville et l'Association Foncière de Dambach-La-Ville.

Monsieur Hervé DISTEL, Conseiller Municipal, indique qu'il ne suffit pas de simplement reboucher les trous et qu'il y aurait une nécessité de bien davantage d'investissements.

Le Maire informe l'assemblée présente que des projets sont en cours de réflexion, notamment le déploiement d'une piste cyclable à l'échelle de la Communauté de Communes de Sélestat. Il ajoute que ce chemin est un itinéraire privé appartenant à l'Association Foncière de Dambach-La-Ville. Monsieur Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, complète en ce sens en indiquant que l'Association Foncière pourrait condamner ce passage par le biais de barrières si elle le souhaitait. Le Maire ajoute que le panneau directionnel qui indique ce chemin pour accéder à Kientzville depuis la Route des Vins devrait même être retiré.

Le Maire indique que des propositions sont à l'étude mais il est nécessaire d'en vérifier la faisabilité et de déterminer les participants et la répartition des coûts.

Il ajoute que l'aménagement des Rues des Loriots et du Meyerhof bénéficiera aussi d'un financement du Fonds Communal Alsace, mis en place par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE

les 2 lots du marché aux entreprises classées en tête suivant les critères de jugement précisés au règlement de consultation, soit un jugement des offres portant sur :

- 60% sur le critère prix (offre économiquement la plus avantageuse),
- 30% sur les critères techniques,
- 10% sur le délai.

DÉCIDE

d'attribuer à l'entreprise VOGEL Travaux Publics le lot n°1 « Voirie » soumis à consultation pour une réalisation en 2025 pour un montant de 179 030,62 euros Hors Taxe ;

DÉCIDE

d'attribuer à l'entreprise Alsace Energie Travaux Publics le lot n°2 « Réseaux secs » soumis à consultation pour une réalisation en 2025 pour un montant de 17 632,00 euros Hors Taxe ;

DÉCIDE

d'arrêter en conséquence le budget de l'opération de la manière suivante :

Lot n°1 – Voirie 179 030,62 € HT

Lot n°2 – Réseaux secs 17 632,- € HT

Soit un montant total **196 662,62€ HT**

AUTORISE

le Maire à signer le marché et toutes pièces afférentes à la présente.

ADOOPTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		

WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X	
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X	
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Karine VOGELEISEN	X	
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X	
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X	
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X	
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X	
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X	
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X	
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X	
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale		X	
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X	
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X	

DCM-2025-04-5B

5. VOIRIE - RESEAUX

B. Amélioration de la Défense Extérieure Contre l'Incendie

Remplacement de poteaux incendie

Rapporteurs : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint

Depuis la dernière réforme de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), initiée par la loi de 2011 et le décret de 2015, a réaffirmé le rôle des Communes qui ont pour obligation d'identifier les risques sur leur territoire et de faire l'inventaire des points d'eau incendie. De ce fait, les Communes doivent assurer le contrôle des poteaux incendie.

Dans ce cadre, la Commune de Scherwiller a identifié en lien avec le Syndicat des Eaux et d'Assainissement d'Alsace Moselle, des appareils à remplacer en raison de leur vétusté ou de dysfonctionnement (fuites et impossibilité de manœuvre des appareils) afin de garantir une défense efficace contre l'incendie. Sont compris dans ces remplacements, les travaux de terrassement et de remise en état.

A noter qu'afin de garantir efficacement la défense incendie de la Commune, des poteaux incendie pourront être ajoutés durant l'année 2025.

Ainsi, une enveloppe financière ainsi qu'un plan de financement doivent être arrêtés, soit :

	HT	TTC
Remplacement de trois équipements incendies vétustes par poteau incendie pour amélioration de la DECI avec terrassement	16 200,- €	19 440,- €
Remplacement de trois équipements incendies vétustes par poteau incendie pour cause de dysfonctionnement avec terrassement	4 650,- €	5 580,- €
TOTAL GENERAL	20 850,- €	25 020,- €

Plan de financement :

- Subvention DETR - DSIL 20 016,- €
- Autofinancement - Fonds propres 5 004,-€

25 020,-€ TTC

VU le présent rapport ;

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER le remplacement des poteaux incendie afin d'améliorer la Défense Extérieure Contre l'Incendie ;

D'ARRETER en conséquence le budget de ces interventions de la manière suivante :

Soit un montant total **20 850,- € HT**

D'ARRETER le plan de financement prévisionnel du projet :

DETR- DSIL **20 016,- €**

Autofinancement – Fonds propres **5 004,- €**

TOTAL **25 020,- €**

D'AUTORISER le Maire à signer le marché et toutes pièces afférentes à la présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le remplacement des poteaux incendie afin d'améliorer la Défense Extérieure Contre l'Incendie ;

DÉCIDE d'arrêter en conséquence le budget de ces interventions de la manière suivante :

Soit un montant total **20 850,- € HT**

DÉCIDE d'arrêter le plan de financement prévisionnel du projet :

DETR- DSIL **20 016,- €**

Autofinancement – Fonds propres **5 004,- €**

TOTAL **25 020,- €**

AUTORISE le Maire à signer le marché et toutes pièces afférentes à la présente.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Karine VOGELEISEN	X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		

VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
DILLENSSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale		X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

DCM-2025-04-6

6. DOMAINE

PLACE DE LA GARE – Régularisation foncière – Rectification de la délibération n°2021-05-3B

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

En date du 4 mai 2021, une délibération a été prise pour régularisation des emplacements réservés Place de la Gare, transaction menée entre la Communauté Emmaüs et la Commune de Scherwiller ayant pour objet :

- L'échange d'une partie des terrains de la Commune de Scherwiller au profit de la Communauté Emmaüs afin de réaliser l'opération de réhabilitation de l'ancienne gare et du hangar attenant ;
- L'échange de terrain de la Commune de Scherwiller au profit de la Communauté Emmaüs afin de régulariser la situation de la Place de la Gare au vu de l'emplacement réservé A2 et la réalité du terrain le long de leur propriété ;
- Le déplacement de l'emplacement réservé A25 afin de ne pas avoir une propriété coupée en deux.

Un Procès-Verbal d'Arpentage (PVA) a été établi en ce sens et enregistré au service du cadastre le 28 juin 2021 afin de connaître les surfaces à créer et prévoir depuis cet instant, une parcelle pouvant, lors d'une prochaine modification du PLU, recevoir l'emplacement A25 – parcelles 64, 65, 151, 153.

Les surfaces considérées dans la délibération du 4 mai 2021 diffèrent de 0,01 ca – erreur sur la parcelle 148 de 0,01 ca issue de la parcelle 89/1.

Les conditions de l'échange :

1. La Communauté Emmaüs cède à la Commune de Scherwiller, les parcelles suivantes d'une surface de 6,03 ares :

Section	Numéro	Lieudit	Nature	ha	a	ca
11	64	Place de la Gare	Sols	0	00	02
11	65	Place de la Gare	Sols	0	00	04
11	148	Place de la Gare	Sols	0	01	06
11	151	Place de la Gare	Sols	0	03	59
11	153	Place de la Gare	Sols	0	00	98
11	155	Place de la Gare	Sols	0	00	34
Contenance Totale :				0ha 06a 03ca		

2. En contrepartie, la Commune de Scherwiller cède à la Communauté Emmaüs, les parcelles suivantes d'une surface de 0,66 ares :
- 3.

Section	Numéro	Lieudit	Nature	ha	a	ca
11	142	Place de la Gare	Sols	0	00	15
11	145	Place de la Gare	Sols	0	00	51
Contenance Totale :						0ha 00a 66ca

4. L'échange est réalisé avec une soulte due par la Commune de Scherwiller au profit de la Communauté Emmaüs, d'un montant de 2 685 €, tenant compte des différences de surface et d'une valeur à l'are retenue de 500 €/l'are.

VU les articles L.1311-1 et suivants du CGCT relatif aux biens des collectivités territoriales ;

VU l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif aux attributions exercées au nom de la commune ;

VU l'article L.2241-1 du CGCT relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières ;

VU l'article L.1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes ;

VU la délibération du 04 mai 2021 portant régularisation des emplacements réservés ;

VU la délibération du 22 octobre 2024 modifiant la dénomination d'une place publique « Place de la Gare – Place Abbé Pierre » en « Place de la Gare »,

CONSIDERANT que l'opération envisagée n'entre pas dans le champ d'application d'un des textes prévoyant la consultation obligatoire des services du Domaine (loi 2001 – 1168 du 11 décembre 2001 – Article 23 – Loi n°95-127 du 08 février 1995 pour les ventes de biens immobiliers par les collectivités locales de plus de 2000 habitants) ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal applique pour toute acquisition foncière dans le cadre de la réalisation d'alignements de voies communales ou de réalisations d'emplacements réservés en zone urbaine du Plan Local d'Urbanisme le prix d'acquisition de 500 €/are ;

CONSIDERANT qu'il existe un résiduel de 5,37 ares par l'échange de terrains au profit de la Communauté Emmaüs ;

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

D'ECHANGER les parcelles propriété de la Communauté Emmaüs citées au paragraphe 1. pour une surface totale de 6,03 ares au profit de la Commune de Scherwiller ;

D'ECHANGER les parcelles propriété de la Commune de Scherwiller citées au paragraphe 2. pour une surface totale de 0,66 ares au profit de la Communauté Emmaüs ;

DE SE PRONONCER sur la fixation du prix à 500€/are, pour l'acquisition foncière dans le cadre de la réalisation d'emplacements réservés liés à des élargissements de voies en zone urbaine du Plan Local d'Urbanisme ;

D'APPROUVER l'échange par acte notarié des biens sus décrits, les frais notariés étant à la charge de la Communauté Emmaüs ;

DE PROCEDER

au dit échange au montant de 500,-€/ are soit :
3 015,-€ pour l'acquisition des terrains,
330,- € pour la cession des terrains,
Soit le versement d'une soulté de 2 685,- € ;

D'ACCORDER

pouvoir au Maire, en accordant la faculté de délégation de signature pour l'acte d'acquisition et de cession et toutes les pièces s'y afférent ;

D'INSCRIRE

les crédits nécessaires au budget 2025, en section d'investissement, au compte 2111 – Terrains nus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

d'échanger les parcelles propriété de la Communauté Emmaüs citées au paragraphe 1. pour une surface totale de 6,03 ares au profit de la Commune de Scherwiller ;

DÉCIDE

d'échanger les parcelles propriété de la Commune de Scherwiller citées au paragraphe 2. pour une surface totale de 0,66 ares au profit de la Communauté Emmaüs ;

DÉCIDE

de se prononcer sur la fixation du prix à 500€/are, pour l'acquisition foncière dans le cadre de la réalisation d'emplacements réservés liés à des élargissements de voies en zone urbaine du Plan Local d'Urbanisme;

APPROUVE

l'échange par acte notarié des biens sus décrits, les frais notariés étant à la charge de la Communauté Emmaüs ;

DÉCIDE

de procéder au dit échange au montant de 500,-€/ are soit :
3 015,-€ pour l'acquisition des terrains,
330,- € pour la cession des terrains,
Soit le versement d'une soulté de 2 685,- € ;

ACCORDE

pouvoir au Maire, en accordant la faculté de délégation de signature pour l'acte d'acquisition et de cession et toutes les pièces s'y afférent ;

DÉCIDE

d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2025, en section d'investissement, au compte 2111 – Terrains nus.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		

WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X	
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X	
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Karine VOGELEISEN	X	
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X	
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X	
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X	
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X	
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X	
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X	
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X	
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale		X	
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X	
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X	

DCM-2025-04-7A-1

7. FINANCES

A. BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE – Exercice 2024

1. Compte de Gestion 2024

Budget communal

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Les Commissions Réunies ayant étudié les différents dossiers, il est demandé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER

le Compte de Gestion 2024 arrêté comme ci-dessous.

Les écritures du Compte de Gestion tenu par le comptable public coïncident en tous points avec celles retracées dans le Compte Administratif.

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT			
Résultat de l'exercice	2 170 805,79	2 949 484,94	+ 778 679,15
Excédent antérieur reporté		2 360 739,33	+ 2 360 739,33
TOTAL FONCTIONNEMENT	2 170 805,79	5 310 224,27	+ 3 139 418,48
INVESTISSEMENT			
Résultat de l'exercice	750 735,05	888 372,81	+ 137 637,76
Excédent antérieur reporté	17 448,89		- 17 448,89
TOTAL INVESTISSEMENT	768 183,94	888 372,81	+ 120 188,87
EXCEDENT GLOBAL	2 938 989,73	6 198 597,08	+ 3 259 607,35

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

APPROUVE le Compte de Gestion 2024 arrêté comme ci-dessus.

Les écritures du Compte de Gestion tenu par le comptable public coïncident en tous points avec celles retracées dans le Compte Administratif.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Karine VOGELEISEN	X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
DILLENGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale		X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

DCM-2025-04-7A-2

7. FINANCES

A. BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE – Exercice 2024

2. Compte Administratif 2024

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Les Commissions Réunies ayant étudié les différents dossiers, il est demandé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER le Compte Administratif 2024 arrêté comme ci-dessous.

Les écritures du Compte de Gestion tenu par le comptable public coïncident en tous points avec celles retracées dans le Compte Administratif.

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT			
Résultat de l'exercice	2 170 805,79	2 949 484,94	+ 778 679,15
Excédent antérieur reporté		2 360 739,33	+ 2 360 739,33
TOTAL FONCTIONNEMENT	2 170 805,79	5 310 224,27	+ 3 139 418,48
INVESTISSEMENT			
Résultat de l'exercice	750 735,05	888 372,81	+ 137 637,76
Excédent antérieur reporté	17 448,89		- 17 448,89
TOTAL INVESTISSEMENT	768 183,94	888 372,81	+ 120 188,87
EXCEDENT GLOBAL	2 938 989,73	6 198 597,08	+ 3 259 607,35
Total Restes à réaliser / engagements	847 919,84	348 752,65	- 499 167,19
Situation fin 2024	3 786 909,57	6 547 349,73	+ 2 760 440,16

Pour mémoire :

TOTAL INVESTISSEMENT	768 183,94	888 372,81	+ 120 188,87
Total Restes à réaliser / engagements	847 919,84	348 752,65	- 499 167,19
TOTAL INVESTISSEMENT avec RAR	1 616 103,78	1 237 125,46	- 378 978,32
Situation fin 2024	3 786 909,57	6 547 349,73	+ 2 760 440,16

Le Maire ayant quitté la salle, Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire, soumet au vote le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

APPROUVE le Compte Administratif 2024 arrêté comme ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire				
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		

SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X	
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X	
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X	
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X	
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Karine VOGELEISEN	X	
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X	
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X	
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X	
DILLENGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X	
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X	
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X	
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale		X	
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X	
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X	

Le Maire revient en séance

DCM-2025-04-7A-3

7. FINANCES

A. BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE – Exercice 2024

3. Bilan des acquisitions et cessions 2024

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Conformément à la réglementation en vigueur dans les Communes de plus de 2 000 habitants, il est proposé au Conseil de prendre connaissance du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2024.

Les acquisitions et cessions à prendre en compte sont celles effectuées pendant l'exercice budgétaire 2024, retracé par le Compte Administratif :

1.- VENTE DE TERRAINS/IMMEUBLES

Acquéreurs	Références cadastrales Lieudit/ adresse Superficie	Montant de la vente	Date de Délibération	Date de l'acte
	NEANT			

2. - ACQUISITIONS DE TERRAINS

Vendeurs	Références cadastrales Lieu/dit/ adresse Superficie	Montant de la vente	Date de Délibération	Date de l'acte
ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) 3, rue Gustave Adolphe Hirn 67000 STRASBOURG	Coût d'acquisition terrains BINN suite convention de portage 5 ^e année /7 années	113 001,30 €	20/01/2015 30/06/2020	Convention de portage foncier du 06/02/2015 et avenant n ^o du 27/10/2020
Société STRUCTURE ET DEVELOPPEMENT 14 Boulevard Foch 67600 SELESTAT	Rétrocession de 2 parcelles Route d'Ebersheim Section 12 parcelle n ^o 270/14 de 4,22 ares Section 12 parcelle n ^o 288/19 de 1,16 ares	1, - € Symbolique	23/01/2024	17/05/2024
Consort ZIPPER SCHERWILLER	Acquisition parcelle 24, Rue de la Gare Section n ^o 9 Parcelle n ^o 177 de 2,71 ares	8 130,00 €	28/11/2023	17/05/2024
Association Foncière SCHERWILLER	Acquisition parcelle Lieu/dit OBERBLUMBACH Section 32 n ^o 479/417 de 8,32 ares	1, - Symbolique	09/04/2024	27/05/2024

3. - ACQUISITIONS D' IMMEUBLES

Vendeurs	Objet	Montant de l'annuité/ Montant de la vente	Date de Délibération	Date de l'acte
	NEANT			

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance :

PREND ACTE du bilan des cessions et acquisitions réalisées par la Commune au cours de l'année 2024 ;

DIT QUE ce bilan sera annexé au compte Administratif de l'exercice budgétaire 2024.

DCM-2025-04-7A-4

7. FINANCES

A. BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE – Exercice 2024

4. Affectation du résultat de fonctionnement 2024

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Il est demandé au Conseil :

D'AFFECTER le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

N ^o Progr.	Intitulé	B.P. 2024	DM1/2024	TOTAL	1068
1606	Patrimoine 2016 Ancienne Chapelle de l'Alumnat	10.000, -		10.000, -	./.
16095	Réserves Foncières 2016	55.000, -		55.000, -	./.

1708	Patrimoine 2017-Château du Ramstein		28.600, -	28.600, -	26.904,28
17031	Rue Ste Odile 2017		-3.736, -	-3.736,-	4.588,00
17095	Réserves foncières 2017	10.000, -		10.000, -	./.
2103	Voirie-Réseaux 2021		500, -	500,-	./.
2011	BINN-portage foncier (2020-2026)	120.000, -		120.000, -	113.001,30
21095	Foncier 2021-Pavillon de Chasse/Pavillon des Vignes				3.600,00
2202	Vie associative 2022	45.000, -	-45.000, -	0	./.
2203	Voirie-Réseaux 2022	450.000, -		450.000, -	446.478,88
2206	Bâtiments communaux et divers 2022	1.200.000, -	1.386, -	1.201.386, -	135.007,80
2207	Patrimoine 2022				8.568,00
2301	Éducation-jeunesse 2023		-27.146,-	-27.146,-	-27.146,00
2303	Voirie – réseaux 2023	45.000, -		45.000, -	5.400,00
2306	Bâtiments communaux et divers 2023	75.000, -		75.000, -	38.815,47
2308	Fleurissement-Embellissement-TVB 2023	8.900, -		8.900, -	10.830,15
2309	Administration générale 2023		1.500, -	1.500, -	1.152,48
2311	Foncier 2023				996,00
2401	Éducation-Jeunesse 2024	59.050, -		59.050, -	15.854,19
2402	Vie associative 2024		136.419, -	136.419, -	270.548,56
2403	Voirie-Réseaux 2024	113.000, -		113.000, -	6.309,32
2404	Voirie rurale 2024	25.000, -	10.000, -	35.000, -	19.892,28
2405	Service technique-Régie 2024	7.200, -	100, -	7.300, -	7.254,50
2406	Bâtiments communaux et divers 2024	24.000, -	15.000, -	39.000, -	5.745,60
2407	Patrimoine 2024	10.000, -		10.000, -	9.546,00
2409	Administration Générale 2024	31.000, -	5.000, -	36.000, -	31.510,24
2410	Communication 2024	1.500, -	30.000, -	31.500, -	140,00
2411	Foncier 2024				24.177,28
	Opérations non définies	431.106,55	-162.214,-	268.892,55	17.448,89
	Opération financières	170.000, -		170.000, -	169.679,72
	TOTAL	2.890.756,55	-9.591,-	2.881.165,55	1.346.302,94
				Arrondi à	1.346.500, -

Il est rappelé au Conseil Municipal que l'excédent de fonctionnement 2024 d'un montant de 3 139 418,48 € constaté lors des points du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2024, est ramené à 1 792 918,48 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

AFFECTE le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

Nº Progr.	Intitulé	B.P. 2024	DM1/2024	TOTAL	1068
1606	Patrimoine 2016 Ancienne Chapelle de l'Alumnat	10.000, -		10.000, -	./.
16095	Réserves Foncières 2016	55.000, -		55.000, -	./.
1708	Patrimoine 2017-Château du Ramstein		28.600, -	28.600, -	26.904,28
17031	Rue Ste Odile 2017		-3.736, -	-3.736,-	4.588,00
17095	Réserves foncières 2017	10.000, -		10.000, -	./.
2103	Voirie-Réseaux 2021		500, -	500,-	./.

2011	BINN-portage foncier (2020-2026)	120.000, -		120.000, -	113.001,30
21095	Foncier 2021-Pavillon de Chasse/Pavillon des Vignes				3.600,00
2202	Vie associative 2022	45.000, -	-45.000, -	0	./.
2203	Voirie-Réseaux 2022	450.000, -		450.000, -	446.478,88
2206	Bâtiments communaux et divers 2022	1.200.000, -	1.386, -	1.201.386, -	135.007,80
2207	Patrimoine 2022				8.568,00
2301	Éducation-jeunesse 2023		-27.146,-	-27.146,-	-27.146,00
2303	Voirie – réseaux 2023	45.000, -		45.000, -	5.400,00
2306	Bâtiments communaux et divers 2023	75.000, -		75.000, -	38.815,47
2308	Fleurissement-Embellissement-TVB 2023	8.900, -		8.900, -	10.830,15
2309	Administration générale 2023		1.500, -	1.500, -	1.152,48
2311	Foncier 2023				996,00
2401	Éducation-Jeunesse 2024	59.050, -		59.050, -	15.854,19
2402	Vie associative 2024		136.419, -	136.419, -	270.548,56
2403	Voirie-Réseaux 2024	113.000, -		113.000, -	6.309,32
2404	Voirie rurale 2024	25.000, -	10.000, -	35.000, -	19.892,28
2405	Service technique-Régie 2024	7.200, -	100, -	7.300, -	7.254,50
2406	Bâtiments communaux et divers 2024	24.000, -	15.000, -	39.000, -	5.745,60
2407	Patrimoine 2024	10.000, -		10.000, -	9.546,00
2409	Administration Générale 2024	31.000, -	5.000, -	36.000, -	31.510,24
2410	Communication 2024	1.500, -	30.000, -	31.500, -	140,00
2411	Foncier 2024				24.177,28
	Opérations non définies	431.106,55	-162.214,-	268.892,55	17.448,89
	Opération financières	170.000, -		170.000, -	169.679,72
	TOTAL	2.890.756,55	-9.591,-	2.881.165,55	1.346.302,94
				Arrondi à	1.346.500, -

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Karine VOGELEISEN	X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		

HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale		X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

DCM-2025-04-7B-1

7. FINANCES

B. Budget de la Commune – exercice 2025

1. Programme des investissements 2025

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER

le programme des investissements pour 2025 tel que ci-après présenté :

	Désignation	Estimation TTC	Subvention et financement extérieur	FCTVA	TA	Emprunts	Cessions	Financements exceptionnels	Reste à financer
EDUCATION - JEUNESSE									
	ECOLE ELEMENTAIRE DE SCHERWILLER								
	2501-Matériel divers (2 bancs suite au prêt de l'école maternelle)	500.00							500.00
	2401-NEFLE / serre pédagogique (3500 € la serre)	10 000.00	6 000.00						4 000.00
	Sous-total école centre	10 500.00	6 000.00	-	-	-	-	-	4 500.00
ECOLE MATERNELLE									
	2501-Ordinateur portable	1 200.00							1 200.00
	2501-Matériel divers (tables et chaises pour réunion)	2 500.00							2 500.00
	2401-Réfection couverture et étanchéité toit préau	40 000.00							40 000.00
	Sous-total école maternelle	43 700.00	-	-	-	-	-	-	43 700.00
	TOTAL GENERAL EDUCATION	54 200.00	6 000.00	-	-	-	-	-	48 200.00
VIE ASSOCIATIVE									
VIE ASSOCIATIVE	2502-Deux Chapiteaux	40 000.00		6 500.00					33 500.00
	TOTAL GENERAL VIE ASSOCIATIVE	40 000.00	-	6 500.00	-	-	-	-	33 500.00

	Désignation	Estimation TTC	Subvention et financement extérieurs	FCTVA	TA	Emprunts	Cessions	Financements exceptionnels	Reste à financer
VOIRIE - RESEAUX									
	2503-Signalisation verticale	10 000.00							10 000.00
	2503-Signalisation horizontale	30 000.00							30 000.00
	2403-Extension réseau DECI et remplacement poteaux incendie DETR/ DSIL: 16 500 €	51 000.00	16 500.00						34 500.00
	2503-Replacement des armoires électriques vétustes	20 000.00							20 000.00
	2203 - Voirie - rue des Lorrots AERM: 11 750 € Région: 8 000 € TEA: 3 250 €	150 000.00	23 000.00	24 500.00	50 000.00		275 000.00		- 222 500.00
	2503- Vialibilisation - Rue des Lorrots	45 000.00							45 000.00
	2203-Voirie - Meyerhof AERM: 11 750 € Région: 8 000 € TEA: 3 250 €	130 000.00	23 000.00	22 000.00	50 000.00				35 000.00
	2403-Rue de l'Ortenbourg (maîtrise d'œuvre)	50 000.00							50 000.00
	2303-Voirie - Route d'Ebersheim - Enfouissement de réseaux - Piste cyclable TEA: 20 000 €	100 000.00	20 000.00						80 000.00
	2503-Réfection Rue de Sélestat (maîtrise d'œuvre)	20 000.00							20 000.00
	2503-Eclairage public - Quartier des vins TEA: 5 000 € DETR/ DSIL: 10 000 €	50 000.00	15 000.00						35 000.00
	2503-Vieux Chemin de Châtenois (maîtrise d'œuvre)	20 000.00							20 000.00
	TOTAL GENERAL VOIRIE - RESEAUX	676 000.00	97 500.00	46 500.00	100 000.00	-	275 000.00	-	157 000.00

Voirie rurale	Désignation	Estimation TTC	Subvention et financement extérieur	FCTVA	TA			Financements exceptionnels	Reste à financer
						Emprunts	Cessions		
	2504-Stabilisation d'une parcelle - Chapelle Taennelkreuz	10 000.00							10 000.00
	2504-Entretien de divers chemins	15 000.00							15 000.00
	TOTAL VORIE RURALE	25 000.00							25 000.00
FORET	Désignation	Estimation TTC	Subvention et financement extérieur	FCTVA	TA	Emprunts	Cessions	Financements exceptionnels	Reste à financer
	2505-Entretien divers des routes et chemins	5 000.00							5 000.00
	TOTAL GENERAL FORET	5 000.00							5 000.00
SERVICE TECHNIQUE - REGIE	Désignation	Estimation TTC	Subvention et financement extérieur	FCTVA	TA	Emprunts	Cessions	Financements exceptionnels	Reste à financer
	2506-Petit matériel divers	6 000.00							6 000.00
	2506-Divers	4 500.00							4 500.00
	TOTAL GENERAL SERVICE TECHNIQUE - REGIE	10 500.00							10 500.00
BATIMENTS COMMUNAUX ET DIVERS	Désignation	Estimation TTC	Subvention et financement extérieur	FCTVA	TA	Emprunts	Cessions	Financements exceptionnels	Reste à financer
	1606 - Ancienne chapelle Alumnat - M.O.	10 000.00							10 000.00
	21095-Pavillon de chasse/des vignes - Etudes	50 000.00		8 000.00				42 000.00	-
	21095-Pavillon de chasse/ des Vignes (travaux)	500 000.00							500 000.00
	2406-Ancienne école de Kientzville	20 000.00							20 000.00
	2406-Etudes et divers (travaux) - Panneaux photovoltaïques - Ecoles (autoconsommation)	50 000.00	1 000.00						49 000.00
	Climaxion (études): 1 000 €								
	2507-Caméras de vidéoprotection Espace Sportif Région: 5 000 €	30 000.00	5 000.00	4 000.00					21 000.00
	2402-Rénovation et extension de l'Espace Sportif (avancements hors reste à réaliser)	25 000.00							25 000.00
	2406-Bois pour les bancs en gré des vosges	2 500.00							2 500.00
	TOTAL GENERAL BAT. COMMUNAUX ET DIVERS	687 500.00	6 000.00	12 000.00				42 000.00	627 500.00
PATRIMOINE	Désignation	Estimation TTC	Subvention et financement extérieur	FCTVA	TA	Emprunts	Cessions	Financements exceptionnels	Reste à financer
	2508-Restauration registres	5 000.00							5 000.00
	2508-Monument/ stèle 1525	10 000.00							10 000.00
	2207-Patrimoine 2022- Château Ramstein-Mesures compensatoires environnementales Sécurisation de la tour des ruines du Château	10 000.00							10 000.00
	TOTAL GENERAL PATRIMOINE	25 000.00							25 000.00
FLEURISSEMENT - EMBELLISSEMENT - TVB	Désignation	Estimation TTC	Subvention et financement extérieur	FCTVA	TA	Emprunts	Cessions	Financements exceptionnels	Reste à financer
	2509-Arbres-Arbustes-vivaces-bulbes	7 100.00							7 100.00
	2308-Trame Verte et Bleue	16 000.00							16 000.00
	TOTAL GENERAL ANIMATION FLEURISSEMENT	23 100.00							23 100.00
FLEURISSEMENT - EMBELLISSEMENT - TVB	Désignation	Estimation TTC	Subvention et financement extérieur	FCTVA	TA	Emprunts	Cessions	Financements exceptionnels	Reste à financer
	2509-Arbres-Arbustes-vivaces-bulbes	7 100.00							7 100.00
	2308-Trame Verte et Bleue	16 000.00							16 000.00
	TOTAL GENERAL ANIMATION FLEURISSEMENT	23 100.00							23 100.00
ADMINISTRATION GENERALE	Désignation	Estimation TTC	Subvention et financement extérieur	FCTVA	TA	Emprunts	Cessions	Financements exceptionnels	Reste à financer
	2510-Informatique	12 000.00							12 000.00
	2510-Défibrillateurs à remplacer	3 500.00							3 500.00
	2510-Une autolaveuse	3 500.00							3 500.00
	2510-Mobilier divers	5 000.00							5 000.00
	TOTAL GENERAL ADMINISTRATION GENERALE	24 000.00							24 000.00
COMMUNICATION	Désignation	Estimation TTC	Subvention et financement extérieur	FCTVA	TA	Emprunts	Cessions	Financements exceptionnels	Reste à financer
	2410-Illumination de Noël	30 000.00							30 000.00
	TOTAL GENERAL COMMUNICATION	30 000.00							30 000.00
FINANCES	Désignation	Estimation TTC	Subvention et financement extérieur	FCTVA	TA	Emprunts	Cessions	Financements exceptionnels	Reste à financer
	Annuité en capital (remboursement des emprunts)	170 500.00							170 500.00
	TOTAL GENERAL FINANCES	170 500.00							170 500.00

FONCIER	Désignation	Estimation TTC	Subvention et financement extérieur	FCTVA	TA	Emprunts	Cessions	Financements exceptionnels	Reste à financer
	16095 - Réserves foncières	55 000.00							55 000.00
	17095 - Terrains	10 000.00							10 000.00
	2011 - BINN - portage foncier	235 000.00							235 000.00
	2411-Acquisitions foncières	25 000.00					25 000.00		-
	TOTAL GENERAL FONCIER	325 000.00					25 000.00		300 000.00
PROGRAMME ANTERIEUR	Désignation	Estimation TTC	Subvention et financement extérieurs	FCTVA	TA	Emprunts	Cessions	Financements exceptionnels	Reste à financer
	2206 - Rénovation de la Mairie- Réseau de chaleur (Salle polyvalente - Mairie - Ancienne Poste) Climaxion: 55 000 € ADEME: 126 650 € DETR/ DSIL: 208 350 € TEA: 10 000 €	1 600 000.00	400 000.00	260 000.00		82 000.00			858 000.00
	TOTAL GENERAL PROGRAMME ANTERIEUR	1 600 000.00	400 000.00	260 000.00		82 000.00			858 000.00
	TOTAL GENERAL	3 695 800.00	509 500.00	325 000.00	100 000.00	82 000.00	300 000.00	42 000.00	2 337 300.00
INTEGRATION RESULTATS 2024/AFFECTATION DE RESULTATS/RESTES A REALISER/DEPENSES IMPREVUES/ECRITURES D'ORDRES	Désignation	Dépenses	Montant budgétaire à rajouter en plus, en dépenses et en recettes						
			POUR : INTEGRATION RESULTATS 2024/AFFECTATION DE RESULTATS RESTES A REALISER/ECRITURES D'ORDRES EQUILIBRE DU BUDGET						
	Dépenses et recettes /restes à réaliser 2024 (cf. états avec détail)	847 919.84							RECETTES
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté- (R-001)								348 752.65
	Excédent de fonctionn.capitalisés (R-1068)								120 188.87
	Écritures d'ordres- opérations patrimoniales-17095- (D-Chap.041-2111/R-Chap.041-1021)	12 500.00							1 346 500.00
	Avances sur commandes d'immos corporelles 2203-Travaux de voirie 2022 - <u>rue des Loriot</u> (D-Chap.041-2319 / R-Chap.041-238)	7 500.00							12 500.00
	Avances sur commandes d'immos corporelles 2203-Travaux de voirie 2022 - <u>rue du Meyerhof</u> (D-Chap.041-2319 / R-Chap.041-238)	6 500.00							7 500.00
	Avances sur commandes d'immos corporelles 2303-Travaux de voirie 2023 - <u>route d'Ebersheim</u> (D-Chap.041-2315 / R-Chap.041-238)	5 000.00							6 500.00
	Avances sur commandes d'immos corporelles 21095- <u>Pavillon de Chasse/des Vignes (travaux)</u> (D-Chap.041-2313 / R-Chap.041-238)	25 000.00							5 000.00
	Avances sur commandes d'immos corporelles 2206- <u>Rénovation thermique Salle Polyvalente-Mairie-Ancienne Poste</u> (D-Chap.041-2313 / R-Chap.041-238)	80 000.00							25 000.00
	Intégration des frais d'études "Diagnostic énergétique de 2 bâtiments communaux" (Poste et salle polyvalente) 2206- (D-Chap.041-2313/R-Chap.041-2031)	3 896.00							80 000.00
	Intégration des frais d'études "Diagnostic énergétique de bâtiments communaux" /Etude faisabilité chufferie bois (MDA-Bât.Poste-Corps de Garde-Salle Polyvalente) 2206- (D-Chap.041-2313/R-Chap.041-2031)	6 336.00							3 896.00
	Intégration des frais d'études "Convention d'accompagnement réflexions rénovation bâtiments publics centraux" (D-Chap.041-2313-opér. 2206/R-Chap.041-2031-opér. 2306)	13 000.00							6 336.00
	Intégration des frais d'études "Diagnostic Esquisse Pavillon des Vignes/Pavillon de Chasse" 21095- (D-Chap.041-2313/R-Chap.041-2031)	4 500.00							13 000.00
	Écritures comptables liées à une cession à l'euro symbolique d'un terrain OBERBLUMBACH - AF/COMMUNE 2411-D 2118 (autres terrains)-R 1328 autres subventions	500.00							4 500.00
	Écritures comptables liées à une cession à l'euro symbolique d'un terrain OBERBLUMBACH de 4 m2 2411-D 2118 (autres terrains)-R 1328 autres subventions	4.00							500.00
	Écritures d'ordres - opérations d'inventaire (D-Chap.041-2111/R-Chap.041-1021)	200 000.00							4.00
	Écritures d'ordres - opérations d'inventaire (D-Chap.041-21316 / R-Chap.041-2116) (cimetière-columbarium)	23 000.00							200 000.00
	Pour équilibrer le budget : Opérations non définies (230 en dépense et 021 en recettes)	967 521.68							23 000.00
	TOTAL GENERAL RESULTATS	2 203 177.52							-
	TOTAL	5 898 977.52	MONTANT DU BUDGET TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT						
			5 898 977.52						

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

APPROUVE le programme des investissements pour 2025 tel que ci-dessus présenté.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Karine VOGELEISEN	X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale		X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

DCM-2025-04-7B-2a

7. FINANCES

B. Budget général de la Commune – Exercice 2025

2. Subventions et participations diverses 2025

a. État des subventions 2025

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Le Maire indique au Conseil Municipal que la présente proposition fait suite aux échanges menés avec les associations locales.

Contactées dans le cadre de la procédure annuelle de mise au point du programme des aides aux associations, celles souhaitant un soutien municipal ont été invitées à produire diverses pièces dont :

- Les demandes de soutien communal à la vie associative accompagnées de la liste des membres de leur Bureau ;
- Les résultats de l'année 2024 ;
- Les justificatifs de l'utilisation de la subvention accordée pour l'année 2024,
- Le budget prévisionnel pour 2025.

Ainsi, les associations ayant scrupuleusement respecté la demande de la Commune, l'aide proposée est confirmée et déclinée dans le tableau ci-dessous.

Aux vues de ceci, il est proposé au Conseil Municipal :

D'ARRÊTER l'état des subventions à verser en 2025 de la manière suivante

Associations	Subvention ordinaire	Soutien "jeunes licenciés"	Aides ponctuelles	Sous- Total	Aide ponctuelle exceptionnelle	TOTAL Subvention
	BP 2025	BP 2025	BP 2025		BP 2025	
ACCA	200.00	300.00	0.00	500.00		500.00
ACJCA	200.00	0.00	0.00	200.00		200.00
Amicale des donneurs de sang bénévoles	200.00	0.00	700.00	900.00		900.00
Amicale des Sapeurs Pompiers et Batterie Fanfare	1 000.00	0.00	2 619.00	3 619.00		3 619.00
APPE	200.00	0.00	0.00	200.00		200.00
Association d'animations de Châtenois- Scherwiller	1 100.00	0.00	0.00	1 100.00		1 100.00
Auptisme	200.00	0.00	0.00	200.00		200.00
AZUR FM	635.80	0.00	0.00	635.80		635.80
BADMINTON	200.00	0.00	0.00	200.00	2 955.00	3 155.00
Ecole de Musique de Châtenois-Scherwiller	6 000.00	0.00	0.00	6 000.00		6 000.00
Gamadji	200.00	0.00	750.00	950.00		950.00
Harmonie Ste Jeanne d'Arc	200.00	0.00	800.00	1 000.00		1 000.00
Judo Club Shinsei	200.00	300.00	1 050.00	1 550.00	3 648.75	5 198.75
KM Centre Alsace Scherwiller	150.00	0.00	0.00	150.00	438.75	588.75
Les Amis d'Odile	200.00	0.00	0.00	200.00		200.00
Les Knecke's de l'Aubach	200.00	0.00	0.00	200.00		200.00
La Rockale	200.00	0.00	0.00	200.00		200.00
Les sentinelles de l'Ortenbourg	200.00	0.00	0.00	200.00		200.00
Les Stumbas de la Scheer	200.00	0.00	0.00	200.00		200.00
Les Trouvères du Ramstein	200.00	0.00	0.00	200.00		200.00
Veilleurs du Ramstein	200.00	0.00	600.00	800.00		800.00
MJC	1 000.00	300.00	0.00	1 300.00	4 053.75	5 353.75
Les Scher'ubins	200.00	300.00	0.00	500.00		500.00
Scherwil'lecteurs	200.00	0.00	0.00	200.00		200.00
SlowUp Alsace de la Route des Vins	1 100.00	0.00	0.00	1 100.00		1 100.00
Sourires pour l'Alumnat	150.00	0.00	0.00	150.00		150.00
Sport Loisirs et Convivialité	200.00	0.00	0.00	200.00		200.00
UNC	200.00	0.00	0.00	200.00		200.00
US MEMORY Grand Est France - Parrainage	80.00	0.00	0.00	80.00		80.00
USS	1 000.00	300.00	5 500.00	6 800.00	360.00	7 160.00
Vinifera	200.00	0.00	0.00	200.00		200.00
Soutien populations Mayotte	0.00	0.00	1 000.00	1 000.00		1 000.00
TOTAL	16 415.80	1 500.00	13 019.00	30 934.80	11 456.25	42 391.05

DETAIL DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS VERSEES

	<i>Budget 2024</i>	<i>Budget 2025</i>
<u>AUX ORGANISMES PUBLICS</u>	<u>12 200.00</u>	<u>12 000.00</u>
657362 - CCAS	12 000.00	12 000.00
657382 - Syndicat du Giessen	200.00	0.00

65748 - PARTICIPATIONS **5 000.00** **5 000.00**

Groupement d'Action Sociale - CNAS 5 000.00 5 000.00

657382 - SUBVENTION SECTEUR SCOLAIRE **18 520.00** **9 270.00**

Ecole maternelle - coopérative	640.00	880.00
Ecole maternelle - projet éducatif	2 500.00	1 500.00
Ecole élémentaire - coopérative	880.00	1 690.00
Ecole élémentaire - coopérative - Projet éducatif	10 000.00	0.00
Collège Châtenois UNSS sport scolaire	500.00	500.00
Collège Châtenois - fonctionnement	500.00	500.00
Collège Châtenois-fonctionnement (accomp.voyages)	1 000.00	1 000.00
Collège Châtenois - voyage scolaire	1 500.00	1 700.00
Collège Châtenois/Projet artistique	1 000.00	1 000.00
Voyages scolaires	0.00	500.00

Sortie de la salle de M. le Maire et de M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

ARRÊTE l'état des subventions à verser en 2025 de la manière suivante :

Associations	Subvention ordinaire	Soutien "jeunes licenciés"	Aides ponctuelles	Sous- Total	Aide ponctuelle exceptionnelle	TOTAL Subvention
	BP 2025	BP 2025	BP 2025		BP 2025	
ACCA	200.00	300.00	0.00	500.00		500.00
ACJCA	200.00	0.00	0.00	200.00		200.00
Amicale des donneurs de sang bénévoles	200.00	0.00	700.00	900.00		900.00
Amicale des Sapeurs Pompiers et Batterie Fanfare	1 000.00	0.00	2 619.00	3 619.00		3 619.00
APPE	200.00	0.00	0.00	200.00		200.00
Association d'animations de Châtenois-Scherwiller	1 100.00	0.00	0.00	1 100.00		1 100.00
Auptisme	200.00	0.00	0.00	200.00		200.00
AZUR FM	635.80	0.00	0.00	635.80		635.80
BADMINTON	200.00	0.00	0.00	200.00	2 955.00	3 155.00
Ecole de Musique de Châtenois-Scherwiller	6 000.00	0.00	0.00	6 000.00		6 000.00
Gamadji	200.00	0.00	750.00	950.00		950.00
Harmonie Ste Jeanne d'Arc	200.00	0.00	800.00	1 000.00		1 000.00
Judo Club Shinsei	200.00	300.00	1 050.00	1 550.00	3 648.75	5 198.75
KM Centre Alsace Scherwiller	150.00	0.00	0.00	150.00	438.75	588.75
Les Amis d'Odile	200.00	0.00	0.00	200.00		200.00
Les Knecke's de l'Aubach	200.00	0.00	0.00	200.00		200.00
La Rockale	200.00	0.00	0.00	200.00		200.00

Les sentinelles de l'Ortenbourg	200.00	0.00	0.00	200.00		200.00
Les Stumbas de la Scheer	200.00	0.00	0.00	200.00		200.00
Les Trouvères du Ramstein	200.00	0.00	0.00	200.00		200.00
Veilleurs du Ramstein	200.00	0.00	600.00	800.00		800.00
MJC	1 000.00	300.00	0.00	1 300.00	4 053.75	5 353.75
Les Scher'ubins	200.00	300.00	0.00	500.00		500.00
Scherwil'lecteurs	200.00	0.00	0.00	200.00		200.00
SlowUp Alsace de la Route des Vins	1 100.00	0.00	0.00	1 100.00		1 100.00
Sourires pour l'Alumnat	150.00	0.00	0.00	150.00		150.00
Sport Loisirs et Convivialité	200.00	0.00	0.00	200.00		200.00
UNC	200.00	0.00	0.00	200.00		200.00
US MEMORY Grand Est France - Parrainage	80.00	0.00	0.00	80.00		80.00
USS	1 000.00	300.00	5 500.00	6 800.00	360.00	7 160.00
Vinifera	200.00	0.00	0.00	200.00		200.00
Soutien populations Mayotte	0.00	0.00	1 000.00	1 000.00		1 000.00
TOTAL	16 415.80	1 500.00	13 019.00	30 934.80	11 456.25	42 391.05

DETAIL DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS VERSEES

	<u>Budget 2024</u>	<u>Budget 2025</u>
<u>AUX ORGANISMES PUBLICS</u>	<u>12 200.00</u>	<u>12 000.00</u>
657362 - CCAS	12 000.00	12 000.00
657382 - Syndicat du Giessen	200.00	0.00
<u>65748 - PARTICIPATIONS</u>	<u>5 000.00</u>	<u>5 000.00</u>
Groupement d'Action Sociale - CNAS	5 000.00	5 000.00
<u>657382 - SUBVENTION SECTEUR SCOLAIRE</u>	<u>18 520.00</u>	<u>9 270.00</u>
Ecole maternelle - coopérative	640.00	880.00
Ecole maternelle - projet éducatif	2 500.00	1 500.00
Ecole élémentaire - coopérative	880.00	1 690.00
Ecole élémentaire - coopérative - Projet éducatif	10 000.00	0.00
Collège Châtenois UNSS sport scolaire	500.00	500.00
Collège Châtenois - fonctionnement	500.00	500.00
Collège Châtenois-fonctionnement (accomp.voyages)	1 000.00	1 000.00
Collège Châtenois - voyage scolaire	1 500.00	1 700.00
Collège Châtenois/Projet artistique	1 000.00	1 000.00
Voyages scolaires	0.00	500.00

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire				
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué				
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Karine VOGELEISEN	X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à M. Yves SCHNELL			
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER			
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale		X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

Retour en salle de M. le Maire et de M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué.

DCM-2025-04-7B-2b1

7. FINANCES

B. Budget général de la Commune – Exercice 2025

2) Subventions et participations diverses 2025

b) Convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions communales

1. Maison des Jeunes et de la Culture

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 dispose en son article 10 que l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil fixé par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Le décret, pris le 6 juin 2001 en application de cette loi dispose dans son article 1 que « l'obligation de conclure une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée, s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 € ».

Aussi, vu la synthèse des subventions et avantages en nature accordées aux associations locales de par la mise à disposition gratuite de divers locaux, il est proposé de signer une convention avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Scherwiller.

Cette technique répond à un souci de transparence et fixe les engagements réciproques des parties prenantes.

Il est proposé au Conseil :

- D'APPROUVER** le principe énoncé ;
- D'APPROUVER** la convention telle que proposée ;
- D'AUTORISER** le Maire à signer ladite convention et effectuer les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance :

- APPROUVE** le principe énoncé ;
- APPROUVE** la convention telle que proposée ;
- AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et effectuer les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Karine VOGELEISEN	X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale		X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

7. FINANCES

B. Budget général de la Commune – Exercice 2025

2) Subventions et participations diverses 2025

b) Convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions communales

2. École de Musique

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 dispose en son article 10 que l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil fixé par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Le décret, pris le 6 juin 2001 en application de cette loi dispose dans son article 1 que « l'obligation de conclure une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée, s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 € ».

Aussi, vu la synthèse des subventions et avantages en nature accordées aux associations locales de par la mise à disposition gratuite de divers locaux, il est proposé de signer une convention avec l'École de Musique.

Cette technique répond à un souci de transparence et fixe les engagements réciproques des parties prenantes.

Il est proposé au Conseil :

D'APPROUVER	le principe énoncé ;
D'APPROUVER	la convention telle que proposée ;
D'AUTORISER	le Maire à signer ladite convention et effectuer les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance :

APPROUVE	le principe énoncé ;
APPROUVE	la convention telle que proposée ;
AUTORISE	le Maire à signer ladite convention et effectuer les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		

ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Karine VOGELEISEN	X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale		X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

DCM-2025-04-7B-3

7. FINANCES

B. Budget général de la Commune -exercice 2025

3. Fixation des produits et taux d'imposition des taxes directes locales

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Par délibération du 9 avril 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux de la fiscalité directe locale :

- Taxe foncière propriétés bâties : 27,96
- Taxe foncière propriétés non bâties : 44,30
- Taxe foncière des entreprises : 17,04
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 18,15

Conformément à la proposition de budget, le niveau des ressources fiscales dont les taux sont votés en 2025 s'établit de la manière suivante :

	2024 (Comparatif)			2025		
	Bases 2024	Taux Appliqués	Produits	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Taux Proposition 2025	Produits prévisionnels 2025
Taxe foncière (bâti)	Votées : 4 212 000,- Effectives : 4 232 903,-	27,96	1 177 675,-	4 481 000,-	27,96	1 252 888,-
Taxe foncière (non bâti)	Votées : 303 500,- Effectives : 302 937,-	44,30	134 451,-	306 500,-	44,30	135 780,-
CFE	Votées : 706 600,- Effectives : 706 678,-	17,04	120 405,-	742 700,-	17,04	126 556,-
Taxe d'habitation*	Votées : 163 700,- Effectives : 215 293,-	18,15	29 712,-	174 300,-	18,15	31 635,-
Sous-Total			1 462 243,-			1 546 859,-

* Sur les résidences secondaires

Ainsi que

	2024	2025
Allocations compensatrices :		
Taxe foncière		
- Taxe foncière (bâti) personnes de condition modeste	900,-	983,-
- Taxe foncière (bâti)-locaux industriels	42 086,-	105 891,-
- Taxe foncière (non bâti)	13 683,-	13 607,-

	2024	2025
Cotisation foncière des entreprises (CFE)		
<i>- Réduction des bases des créations d'établissements</i>		
- Base minimum	6 610,-	8 832,-
- Locaux industriels	17 881,-	18 177,-
- Autres allocations	19,-	12,-
Sous total : Allocations compensatrices	81 179,-	147 502,-

	2024	2025
Produit des IFER et Pylônes :		
<i>- Centrales photovoltaïques</i>		
- Transformateurs électriques	48 373,-	49 243,-
- Stations radioélectriques	3 653,-	3 720,-
- Installations gazières et autres	6 097,-	6 212,-
- Taxe sur les pylônes	79 815,-	83 998,-
Sous total : IFER et pylônes	139 168,-	144 424,-
Produit taxe additionnelle FNB	11 402,-	10 563,-
Versement après application du coefficient correcteur communal		
<i>(coef 1,255878)</i>		
312 110,-	347 682,-	
Prélèvement FNGIR effectif		
<i>- 160 211,-</i>		
Sous total :	1 845 891,-	2 036 819,-
- Compensation suppression CVAE montant prévisionnel	84 844,-	82 806,-
TOTAL	1 930 735,-	2 119 625,-*

* bases prévisionnelles et non effectives

Différence 2024/2025 : + 188 890,-

En conséquence, il est proposé au Conseil :

DE NE PAS AUGMENTER	les taux d'imposition en 2025 et donc de les maintenir à :
Taxe foncière propriétés bâties :	27,96
%	
Taxe foncière propriété non bâties :	44,30
%	
CFE :	17,04 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	18,15 %

Soit identiques aux années antérieures

Le Maire indique que les taux n'ont pas changé en 2025. Cependant le produit prévisionnel peut encore varier selon l'évolution des bases d'imposition qui elles sont fixées par l'Etat.

À Madame Karine VOGELEISEN, Conseillère Municipale, demandant la provenance de l'augmentation des locaux industriels, le Maire l'informe qu'il y a eu une augmentation de locaux, notamment dans le PAEI du Giessen.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

DECIDE NE PAS AUGMENTER les taux d'imposition en 2025 et donc de les maintenir à :

Taxe foncière propriétés bâties :	27,96 %
Taxe foncière propriété non bâties :	44,30 %
CFE :	17,04 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	18,15 %

Soit identiques aux années antérieures

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Karine VOGELEISEN	X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
DILLENGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale		X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

DCM-2025-04-7B-4

7. FINANCES

B. Budget général de la Commune – exercice 2025

4. Budget Primitif 2025

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Le budget avec la nomenclature budgétaire et comptable M57 tel que soumis au Conseil Municipal a été présenté aux Commissions Réunies le 25 mars 2025.

Il traduit une stabilité de la pression fiscale, sans augmentation des taux depuis le début du mandat de 2014.

Dans un objectif de transparence, la loi n°2019-1461 dite loi « engagement et proximité » a instauré, pour les Communes, les EPCI à fiscalité propre, les départements et les régions, l'obligation d'établir chaque année, avant l'examen du budget, un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient l'ensemble des Élus siégeant au sein de leur Conseil (articles 92 dernier alinéa et 93 de la loi.). La communication a été faite faite en séance.

Les résultats de fonctionnement et d'investissement issus du Compte Administratif ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes 2024, sont intégrés dans le présent budget, de même que l'affectation des résultats pour un montant de 1.346 500,- €.

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

	<u>4 872 622,05</u>
011 : Charges à caractère général	983 600,00
012 : Charges de personnel et frais assimilés	1 091 800,00
014 : Atténuations de produits	218 461,00
023 : Virement à la section d'investissement	2 337 300,00
65 : Autres charges de gestion courante	220 461,05
66 : Charges financières	20 500,00
67 : Charges exceptionnelles	500,00

Recettes :

	<u>4 872 622,05</u>
002 : Résultat reporté	1 792 918,48
013 : Atténuations de charges	22 000,00
70 : Produits des services, du domaine	141 170,00
73 : Impôts et taxes	152 806,00
731 : Fiscalité locale	2 136 913,57
74 : Dotations, subventions, participations	561 164,00
75 : Autres produits de gestion courante	65 150,00
77 : Produits spécifiques	500,00

INVESTISSEMENT

Dépenses :

16 : Remboursement d'emprunts et dettes	170 500,00
20 : Immobilisations incorporelles	25 000,00
21 : Immobilisations corporelles	810 804,00
23 : Immobilisations en cours	3 657 521,68
041 : Opérations patrimoniales	387 232,00

Total propositions nouvelles **5 051 057,68**

Total Restes à réaliser 2024 **847 919,84**

Soit un total **5 898 977,52**

Recettes :

001	: Solde d'exécution reporté	120 188,87
021	: Virement de la section de fonctionnement	2 337 300,00
024	: Produits des cessions d'immobilisations	300 000,00
041	: Opérations patrimoniales	387 232,00
10	: Dotations, fonds divers & réserves	425 000,00
1068	: Excédents de fonctionnement capitalisés	1 346 500,00
13	: Subventions d'investissement	552 004,00
16	: Emprunts et dettes assimilées	82 000,00

Total propositions nouvelles

5 550 224,87

Total Restes à réaliser 2024

348 752,65

Soit un total

5 898 977,52

Il est proposé au Conseil :

DE VOTER le projet de budget par chapitre ;

D'ARRÊTER le document budgétaire tel que présenté ci-dessus ;

Il est précisé que les résultats de l'exercice 2024, à savoir :

- En section de fonctionnement d'un montant de 1 792 918,48 €
- En section d'investissement d'un montant de 120 188,87 €

ont été intégrés dans le budget primitif 2025, de même que les restes à réaliser 2024 constatés au moment de l'approbation du Compte Administratif 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

VOTE le projet de budget par chapitre ;

ARRÊTE le document budgétaire tel que présenté ci-dessus ;

Il est précisé que les résultats de l'exercice 2024, à savoir :

- En section de fonctionnement d'un montant de 1 792 918,48 €
- En section d'investissement d'un montant de 120 188,87 €

ont été intégrés dans le budget primitif 2025, de même que les restes à réaliser 2024 constatés au moment de l'approbation du Compte Administratif 2024.

ADOPE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		

SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Karine VOGELEISEN	X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Serge MATHIS	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale		X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

DCM-2025-04-8

8. DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation consentie par l'assemblée selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020.

(4)

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000,-€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Décision Municipale en date du 12 février 2025 portant acceptation de l'avenant n°1 pour le contrat SFR Business n°829562, Internet Connect pour l'École élémentaire Simone VEIL suite à l'application de nouvelles conditions tarifaires, soit un montant de 40 € HT / pour une nouvelle période minimale d'engagement de 36 mois à compter du 13/02/2025.

Décision Municipale en date du 19 février 2025 portant attribution du marché relatif aux fournitures de fleurs, arbres et arbustes.

LOT 1 : La fourniture de fleurs annuelles est confiée à la société Horticole GOERGER de Sand pour un montant total de 3.644,70 € HT.

LOT 2 : La fourniture de fleurs vivaces est confiée à la société Horticole GOERGER de Sand pour un montant total de 4.108,93 € HT.

LOT 3 : La fourniture d'arbres est confiée à la société SAINTPAUL Espaces Verts de Bindernheim pour un montant total de 1.204,17 € HT.

Décision Municipale en date du 26 février 2025 portant attribution du marché de prestation de service de fauchage. Les travaux sont confiés à l'entreprise Centre Alsace Travaux Ruraux, 1 rue des Dahlia à 67600 EBERSHEIM, pour un service de 175 heures au prix unitaire de 62,- € HT, soit un montant total de 10.850 € HT.

Décision Municipale en date 28 février 2025 relative au lancement d'une consultation en vue de la réfection des chemins des Tilleuls et du Brischbach.

Décision Municipale en date du 03 mars 2025 portant attribution du marché de travaux de débardage 2025. Le marché est confié à l'entreprise STUDLER Michel SARL - pour des prix unitaires de :

- **Travaux de débardage :**

BO,Bill et BE : 14 € /m3,
soit pour une estimation de 603 m3, un montant de 8.442,- € HT.

- **Heure câblage : 100 €/h,**

Soit pour une estimation de 4h, un montant de 400 € HT.

Décision Municipale en date du 03 mars 2025 portant attribution des travaux d'abattage et façonnage à l'abatteuse et travaux de débardage au porteur. Le marché est confié à l'entreprise BOIS ET SERVICES, 2 Chemin derrière chez Blaise, 67130 SOLBACH - pour des prix unitaires de :

- **travaux d'abattage et façonnage à l'abatteuse : 18€ /m3,**

soit pour une estimation de 611 m3 , pour un montant de **10.998 € HT**

- **travaux de débardage au porteur : 14€/h,**

soit pour une estimation de 611 m3, pour un montant de **8.554 € HT**

soit un montant total de 19.552 € HT

(5)

De décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour lesquelles une tarification a été arrêtée par délibération du Conseil

Décision Municipale en date du 12 février 2025 relative à la délivrance des concessions accordées au cimetière communal :

Numéro	Concessionnaire	Type	Durée	Prix
1259	M. Raymond TONGIO	Attribution Concession Cimetière	30 ans	400 €
1260	Mmes Rachel TIGNOLET et Blandine GROS	Renouvellement Concession Cimetière	15 ans	150 €
1261	M. et Mme Victor et Gabrielle KEMPF	Attribution Concession Cimetière	30 ans	400 €
C-54	M. Dominique GIGAX	Attribution Case Columbarium	15 ans	500 €

Décision Municipale en date du 14 février 2025 relative à la location de la Salle Polyvalente Alphonse HAAG pour le mois d'avril 2025 :

Association/Particulier	Jour	Prix de la location
Knecke's de l'Aubach	Samedi 05 avril 2025 Soirée privée Knecke's	Gratuit
MJC	Samedi 12 et dimanche 13 avril 2025 Marché aux puces	Gratuit

Décision Municipale en date du 14 février 2025 relative à la location de la Salle Polyvalente Alphonse HAAG pour le mois de mai 2025 :

Association/Particulier	Jour	Prix de la location
Knecke's de l'Aubach	Samedi 03 mai 2025 Soirée années 80	Gratuit
Les Stumbas de la Scherr	Vendredi 16 mai 2025 Soirée « Friehjohr fer unseri Sproch »	Gratuit

Décision Municipale en date du 17 février 2025 relative à la location de la Salle Polyvalente Alphonse HAAG pour le 17 mai 2025 :

Association/Particulier	Jour	Prix de la location
M. Pascal RUHLMANN	Samedi 17 mai 2025 Soirée privée	450 euros

Décision Municipale en date du 20 février 2025 relative à la location de la Salle 5 de la Maison des Associations pour la période du 08 mars 2025 au 28 juin 2025 :

Date	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
<u>Les samedis</u> : de 15h00 à 20h00	M. Cédric JOINT Président de la MJC	Figurines	Gratuit

Décision Municipale en date du 18 mars 2025 relative à la location de la Salle Polyvalente Alphonse HAAG pour le mois de mai 2025 :

Association/Particulier	Jour	Prix de la location
Association Animations Châtenois-Scherwiller	Marché aux Fleurs Dimanche 11 mai 2025	Gratuit

(15)

D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3, ceci pour la totalité des zones urbaines et d'urbanisations futures sous réserve de l'inscription de crédits suffisants au budget de la Commune

Le Maire informe le Conseil que trois déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées par Maîtres PARMENTIER Benjamin, DURR-KLOEPFER Linda, HUSSER Lionel, et que la Commune renonce à user du droit de préemption sur les biens suivants :

Numéro d'ordre	Situation du bien	Références cadastrales	Contenance	Nature	Zonage du P.L.U.	Observations particulières
25R0007	25 Rue des Hirondelles Kientzville	Section 30 Parcelle 108	10 a 71 ca	Bâti	UBk	
25R0008	2 Route d'Ebersheim	Section 11 Parcelle 47/45	04 a 52 ca	Bâti	UB	
25R0009	32 Rue des Merles Kientzville	Section 31 Parcelle 71	11 a 34 ca	Bâti	UBk	

DCM-2025-04-9

9. COMMUNICATIONS

M. Olivier SOHLER, Maire :

- Prochain Dorf Brief prévu fin avril : édition spéciale 1525
- Report du prochain Conseil Municipal au 27 mai 2025 au lieu du 20 mai en raison de l'évènement 1525

Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire :

- Remise des prix des Maisons Fleuries : 9 mai 2025
Demande d'aide des élus pour la remise des prix.
Mme Gaëlle IMBERT de la Trame Verte et Bleue interviendra lors de la soirée et il est prévu une scénnette de 30 minutes d'une artiste, Mme Geneviève WENDELSKI, autour du lien intergénérationnel et des bonnes pratiques écologiques.
- Le Maire ajoute que l'intervention de l'artiste est offerte par la Communauté de Communes de Sélestat dans le cadre du projet « Les Nouveaux Imaginaires de la Sobriété ».

- Marché aux Fleurs : 11 mai 2025
Demande d'aide des élus pour le rempotage gratuit des fleurs.

- Sortie des aînés : 26 juin 2025
Le Maire indique que le transport est pris en charge par la Commune.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire :

- Dissolution du Syndicat du Giessen

Monsieur Philippe SCHEIBLING indique que lors de la réunion du Syndicat du Giessen en date du 31 mars 2025, il a été décidé de dissoudre ledit Syndicat du Giessen. A noter qu'un solde de Trésorerie sera réparti à parts égales entre les communes membres de Châtenois et de Scherwiller.

Monsieur Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, ajoute qu'une demande a été formulée à Châtenois pour avoir une copie du registre de délibérations (la création du Syndicat du Giessen date de 1946).

- Mise en lumière du Corps de Garde et du Pressoir

Monsieur Philippe SCHEIBLING indique que les fournitures arriveront la semaine 24 et que l'installation sera terminée d'ici fin juin 2025.

Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire :

- Sortie du Conseil Municipal des Enfants et des résidents de l'EHPAD au Taennelkreuz : 30 avril 2025

Monsieur Hubert GUIOT, Conseiller Municipal, s'interroge sur la gestion du jardin sensoriel, en demandant qui en a l'accès et en assure le fonctionnement entre l'Ecole maternelle et l'EHPAD. Le Maire l'informe que l'EHPAD en a la gestion. En effet, le projet de création de ce jardin a été porté par l'EHPAD et le CCAS et ce sont eux qui ont reçu le financement de l'Agence Régionale de Santé. Cependant, les enfants peuvent aussi profiter de cet espace.

Monsieur Hubert GUIOT demande qui s'occupe de l'arrosage. Le Maire propose de faire une note entre l'EHPAD et la Commune afin d'identifier le rôle de chacun.

- Récré inclusive : 3 mai 2025

- Sortie au cimetière militaire à Dinozé avec le Conseil Municipal des Enfants : 4 juin 2025

M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal :

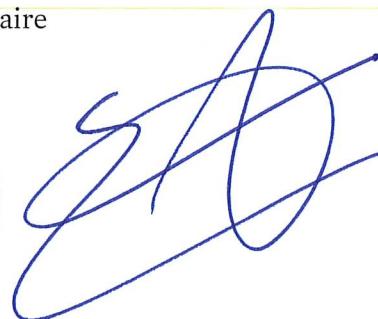
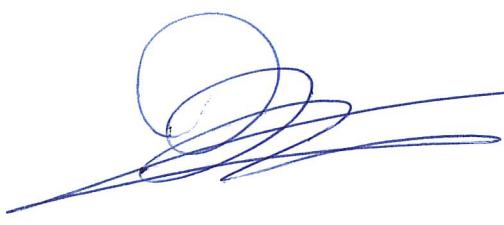
Les travaux de fin d'exploitation du Centre d'enfouissement ne sont pas encore terminés.

Parallèlement, le projet de création d'une ferme photovoltaïque est en cours d'étude mais le projet ne pourra être finalisé avant 4 à 5 années.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h59.

Delphine BIEHLER
Secrétaire

Olivier SOHLER
Maire



COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 27 mai 2025

Membres en exercice : 23 Présents : 16 Absents et excusés : 6 Absent : 1 Procurations : 6

DCM-2025-05-1

1. Approbation du procès-verbal de la Séance du 08 avril 2025

Le procès-verbal de la séance du 08 avril 2025 préalablement diffusé est approuvé à l'UNANIMITE des membres présents lors de la séance.

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	Par procuration à Mme Estelle LEVY	X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale				X
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué				X
DILLENGEGER Gérald	Conseiller Municipal	Par procuration à Mme Christelle HIRSCHMANN			X
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Clémentine JEHL	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale		X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Michel CORBIN	X		

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 28 mai 2025
La Secrétaire de Séance

Clémentine JEHL

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 28 mai 2025
Le Maire



Olivier SOHLER